



La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN), EPCI situé dans l'Oise à 100 km au nord de Paris, comptant 35 000 habitants, territoire émergent riche de projets structurants recrute un(e) :

**Infirmier – puériculteur diplômé d'Etat (h/f)**  
**Remplacement de congé de maternité.**  
**De la mi-juillet à la mi-novembre 2020.**  
**Diplômé.e au moins depuis 3 ans.**

Pour sa crèche familiale (70 places réparties chez une vingtaine d'assistantes maternelles résidant sur l'ensemble du territoire).

**Vos missions**

Sous la responsabilité de la coordinatrice Petite Enfance et du Directeur Général Adjoint en charge des services à la population, vous dirigerez la crèche familiale. Vous exercerez conjointement avec une titulaire du DE Educatrice de Jeunes Enfants.

Outre un travail administratif (rédaction des contrats, veille aux remplacements des AMA absentes, compte rendus pour la CAF...) vous aurez des missions de terrains (conseils auprès des AMA en terme de santé et d'hygiène, aide au transport des enfants lors d'activités institutionnalisées, participation à l'animation de temps de partage des pratiques...).

**Compétences requises :**

Obligation de réserve, d'obéissance hiérarchique et de discrétion professionnelle.

Niveau d'études / Diplôme : Diplôme d'État d'Infirmier (de préférence spécialité en puériculture) avec expérience minimale de 3 ans.

**Votre environnement de travail**

CDD de 4 mois, à temps plein.

Rémunération (selon profil et expérience)

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais souhaite participer à l'effort national d'insertion en milieu professionnel des personnes handicapées : cette offre est handi-accessible.

***Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation dans les meilleurs délais à l'attention de Monsieur le Président à :***

***[recrutement@paysnoyonnais.fr](mailto:recrutement@paysnoyonnais.fr)***

***Ou à***

***Communauté de Communes du Pays Noyonnais, à l'attention de Monsieur le Président - 1435, boulevard Cambronne - Campus INOVIA - 60400 NOYON***